

Saint-Martin-d'Hères, 16 septembre 2024

## Conseil d'Administration du Mardi 24 septembre 2024 Délibération n°CA-2024-30

---

**NATURE :** Affaires Pédagogiques  
**Objet :** Règlement du centre de préparation à l'administration générale

*Vu le code de l'éducation notamment ses articles D741-10 et 741-11 ;  
Vu la loi n°2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;  
Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements ;  
Vu le décret n°2019-1123 du 31 octobre 2019 portant création de l'Université Grenoble Alpes et approbation de ses statuts ;  
Vu le règlement intérieur de l'IEP de Grenoble, adopté par délibération du conseil d'administration du 12 mars 2024 ;  
Vu l'avis favorable du conseil des études et de la vie étudiante du 12 septembre 2024*

Le règlement du centre de préparation à l'administration générale fixant les dispositions spécifiques au CPAG

La présente délibération soumet au vote des membres du Conseil d'administration le règlement du fonctionnement du CPAG tel qu'annexé.

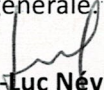
**Annexe :** Règlement du CPAG

Le président fait procéder au vote.

|                          |    |
|--------------------------|----|
| Résultat du vote :       |    |
| Nombre de présents :     | 16 |
| Nombre de procurations : | 11 |
| Votes « Pour » :         | 27 |
| Votes « Contre » :       | 00 |
| Abstentions :            | 00 |

**Décision du Conseil d'administration :**

Le Conseil d'administration approuve le règlement du centre de préparation à l'administration générale.

  
Jean-Luc Névache  
Président du Conseil d'administration